

QUINSAC *magazine*

- D'abord le fleuve, puis la vigne et toujours le charme de la campagne -

107 - QUINSAC MAGAZINE - MAI 2023

FINANCES

Focus sur le
budget primitif 2023

À LA UNE

Le Plan Climat Air
Énergie Territorial

PORTRAIT

Agnès Garcia
Castello





Photo de
couverture :
perspective de
Quinsac

■ **Directeur de la publication**

Lionel Faye

■ **Conception / Réalisation**

Agence Sapiens, avec la contribution
de la Commission communication :

- Emmanuel Fuentes ;
- Patrick Pérez ;
- Bernard Capdepuy ;
- Philippe Crétois ;
- Sandrine Duchemin Pincos ;
- Gérard Pailloux.

■ **Maquette**

C. Kerforn, S. Mokni, Agence Sapiens

■ **Impression**

Korus, Eysines

■ **Tirage**

1050 exemplaires



Mairie de Quinsac,
9 rue Gabriel Massias,
33360 QUINSAC
Téléphone : 05.57.97.95.00
E-mail : mairie@quinsac33.fr

facebook : @quinsac33
www.quinsac33.com

Sommaire

numéro 107 - mai 2023

En images p. 4

- Les événements du dernier trimestre en images.

Finances p. 5

- Poursuivre l'investissement, malgré la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation.

À la Une p. 6

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial.



Focus p. 8

- Conciliateur de Justice : concilier pour mieux réconcilier.

Vie locale p. 10/12/13/14

- Brèves municipales, État civil, Agenda.



Aménagement du club-house pour les associations de karaté et de badminton.

Portrait p. 11

- Agnès Garcia Castello, présidente du Comité des fêtes.

Culture p. 15

- Jazz 360 à Quinsac.



Les musiciens de Jazz Combo Box seront de passage à Quinsac le 11 juin.

Histoire p. 16

- Gaston Schnegg, peintre et sculpteur quinsacais.

Édito

Chère Madame, Cher Monsieur,

Une commune occupe toujours une place particulière dans une vie.

Parfois, ce sont les hasards de l'existence qui nous font nous y installer, par choix dans le meilleur des cas, par obligation parfois.

Notre commune n'échappe pas à cette règle !

De par sa proximité avec la métropole, de par la qualité de ses paysages et de son environnement, Quinsac a toujours su séduire tout au long de sa longue histoire, comme le rappelle notre devise communale : *"Olim flumen, semper amoenitas ruris prospectus"* ce qui (en bon français) pourrait se traduire par *"D'abord le fleuve, puis la vigne et toujours le charme de sa campagne"*.

Quinsac a toujours su séduire et continue de séduire toutes celles et tous ceux qui en apprécient la quiétude et le bonheur d'y vivre au milieu d'un environnement naturel exceptionnel. C'est bien cette richesse si fragile et toujours menacée que j'entends préserver, notamment par la maîtrise vigilante de notre urbanisme.

Dans le même ordre d'idées, le législateur nous demande dans le cadre de la loi "Climat et Résilience" de lutter contre l'artificialisation des sols en réduisant notre consommation foncière de terrains agricoles ou forestiers de moitié d'ici 2030 pour ne plus en consommer du tout en 2050. Nous devons donc à l'avenir persévérer dans l'effort en renforçant nos objectifs de frugalité foncière en favorisant notamment la densification de l'habitat et en usant de nouvelles formes d'habitats.

Et puisque nous parlons de climat et de résilience, nous avons toutes et tous à nous mobiliser afin d'accélérer notre modèle de développement vers une société neutre en carbone ; c'est



Lionel FAYE
Maire de Quinsac
Président de la Communauté de communes
des Portes de l'Entre-deux-Mers

là tout l'enjeu du Plan Climat Air Energie Territorial porté par notre communauté de communes qui vise à programmer toute une série d'actions pour, d'une part adapter localement notre territoire au changement climatique (en favorisant par exemple le développement des énergies solaires) et d'autre part, en luttant contre le dérèglement de notre écosystème en encourageant par exemple la désimperméabilisation des sols).

Mais l'actualité municipale, c'est aussi le vote du budget prévisionnel 2023 adopté à la quasi-unanimité, ce dont je me félicite. Un budget communal "équilibré et responsable" qui, dans un contexte financier tendu, va nous permettre de continuer à investir sur un certain nombre de projets ciblés et nécessaires (église, école, Tiers-Lieu, mobilités douces...).

Par ailleurs, 2023 devrait être l'année de la rénovation de notre parc d'éclairage public mais aussi d'un bilan énergétique des bâtiments communaux.

Après un début d'année commencé sur les chapeaux de roue avec le festival "Théâtre d'Hiver" qui, encore une fois, a connu un grand succès, les beaux jours arrivent et avec eux, les grands événements festifs : Jazz 360, la fête de la Saint-Jean qui revient les 17 et 18 juin, le passage du Tour de France à Quinsac le 7 juillet, suivi par la soirée du 13 juillet à l'occasion de la Fête Nationale, avec en guise d'apothéose, le traditionnel feu d'artifice !

Au début du mois d'août, nous reprendrons nos activités traditionnelles liées au jumelage avec cette année un voyage dans le sud de l'Italie chez nos amis de Polla. À ce propos si vous avez entre 14 et 17 ans, n'hésitez pas à vous inscrire en appelant la mairie.

Le 13 mai dernier, l'association "La Bonne heure" célébrait dans la joie et la bonne humeur l'ouverture du café associatif de notre futur Tiers Lieu, un projet ambitieux et généreux qui vise à animer la vie locale et créer du lien social entre nos habitants. Merci à tous les bénévoles et aux élus qui accompagnent ce projet et sans qui rien de tout cela n'aurait été possible !

Et à ce propos, je vous invite plus que jamais à faire vivre nos associations en devenant bénévole dans l'une d'entre elles. Par votre action vous deviendrez vous aussi les artisans de cette vitalité communale dont nous sommes si fiers !

Bonne lecture et à bientôt le plaisir de nous rencontrer !

Lionel Faye

Ça s'est passé à QUINSAC

1 - Le dimanche 18 décembre, ETXEKOAK Chœur d'hommes nous a offert un magnifique concert de chants basques en l'Église Saint-Pierre-ès-liens.



2 - Le 13 janvier, Lionel Faye a présenté ses vœux aux agents de la commune ainsi qu'à tous les Quinsacais.



3 - Moment de partage et de convivialité le dimanche 15 janvier 2023, à l'occasion du repas offert à nos aînés au restaurant le Robinson à Quinsac.



4 - Le 12 mars, la C^e Un chien sur le toit nous a présenté, avec beaucoup de talent, une pièce contemporaine de Pierre Notte : "La Nostalgie des blattes" à la salle des fêtes de Quinsac, dans le cadre du festival Théâtre d'Hiver.



5 - Fin des travaux de voirie à Esconac mi-avril. La voirie a été reprise après la dégradation d'une canalisation qui faisait suite aux précédents travaux du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement des Portes de l'Entre-Deux-Mers).

Le budget 2023 à la loupe

POURSUIVRE L'INVESTISSEMENT, MALGRÉ LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE ET L'INFLATION

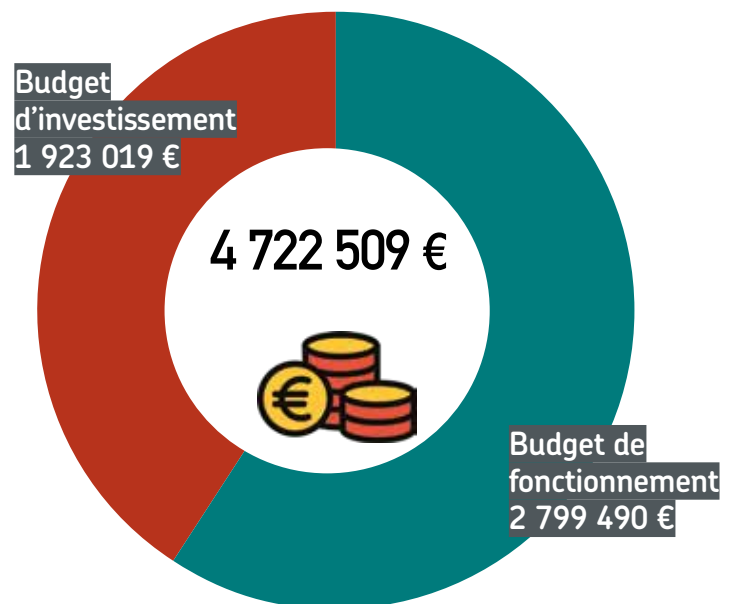
À l'instar du budget des ménages, les équilibres financiers communaux ont été fortement impactés par la forte augmentation des prix de l'énergie et par l'inflation. Dans un tel contexte, la construction d'un budget communal est un savant jeu d'équilibre entre maintien des services, gestion rigoureuse des deniers publics et volonté d'investir pour l'avenir.

La hausse des coûts de l'énergie (électricité, gaz) impacte durement les finances de la commune. C'est ainsi que la part qui lui est consacrée augmente de 60%, passant de 80 000 € (2022) à 131 000 € pour 2023 et ce, malgré les mesures d'économie mises en place. Pour cette raison, tout un panel de nouvelles dispositions est envisagé pour cette nouvelle année budgétaire : rénovation du parc d'éclairage public avec le passage aux leds, convention avec l'Agence locale de l'Énergie et du Climat dans le cadre du Plan Climat Air Energie* de la Communauté de communes afin de procéder à un bilan énergétique des bâtiments communaux.

En parallèle les recettes stagnent même si les dotations de l'État sont revalorisées pour la première fois depuis longtemps tout en restant largement en deçà de l'inflation. À noter néanmoins l'augmentation des bases fiscales de 7,1% décidée par l'État. ■■■

* voir dossier pages 6 et 7.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023



LES POINTS CLÉS DU BUDGET 2023 :

- PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITIONS COMMUNALES
- POURSUITE DES INVESTISSEMENTS (voirie, bâtiments, école)
- RECHERCHE DE SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES AUPRÈS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS (Etat, Région, Département...)
- MAÎTRISE DE LA DETTE GRÂCE À DES EMPRUNTS RÉALISÉS AVEC DES TAUX FIXES.

Le budget municipal de fonctionnement est financé par :

- les impôts et les taxes ;
- les dotations et les subventions ;
- les produits des services municipaux ;
- les produits de gestion / financiers / exceptionnels ;
- l'excédent de fonctionnement du budget précédent.

Le budget d'investissement est quant à lui financé par :

- les dotations et les subventions ;
- l'emprunt ;
- la subvention d'investissement ;
- le virement de la section de fonctionnement.

LES GRANDS POSTES D'INVESTISSEMENT EN 2023



Travaux de voirie : 135 000 €

Voir les détails p.10.



Bâtiments : 127 500 €

Dont 90 000 € de maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'église et le projet de création du tiers-lieu.



École : 58 000 €

Réfection toiture, installation d'une structure de jeux à l'école maternelle



Aménagement du bourg : 63 800 €

Les travaux ont déjà été menés, il s'agit d'un report comptable.



Embellissement du cimetière : 5 000 €

Plantation d'arbres dans le cimetière de la commune.

AUTRES POSTES D'INVESTISSEMENT

- 20 000 € pour le verger communal de la plaine des sports Roland Laporte (devant le gymnase)
- 160 000 € pour les travaux de forage du stade Raoul Carsouille aux Hugons.
- 30 000 € en matériels divers (restaurant scolaire et ateliers techniques municipaux).
- 8 500 € pour la modification du Plan Local d'Urbanisme.
- 10 000 € pour élaborer le plan communal de sauvegarde (risques majeurs...).
- 8 000 € pour le financement de la caserne des pompiers dans le nouveau quartier Belvédère à Bordeaux Rive droite.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial

PCAET. Derrière cet acronyme, se cache un outil déterminant pour l'avenir des politiques publiques. En effet, le Plan Climat Air Énergie Territorial est un document de coordination de la transition énergétique. Il est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants et concerne donc les Portes de l'Entre-deux-Mers dont Quinsac est une commune membre. Explications...

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de la transition écologique sur le territoire des Portes de l'Entre-deux-Mers. Il s'agit d'un outil de coordination qui prend en compte, à l'échelle locale, l'ensemble de la problématique climat-air-énergie selon différents axes :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la sobriété énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la qualité de l'air ;
- l'adaptation au changement climatique.

Le PCAET est un impératif réglementaire imposé par la loi sur la transition énergétique de 2015. Les communautés de communes concernées doivent se doter de cet outil opérationnel pour atteindre les objectifs suivants en 2030 :



RÉDUIRE nos consommations énergétiques qui viennent aujourd'hui, en majorité, de nos modes de déplacement et de nos habitations.



PRODUIRE plus d'énergie renouvelable localement pour gagner en résilience et en indépendance.

Atteindre de tels objectifs doit se faire en coopération. La Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers peut compter sur le travail de nombreux acteurs locaux et de la population.

Le territoire a donc été accompagné par le SYSDAU, syndicat intercommunal qui gère le SCoT* de l'aire métropolitaine, pour mieux appréhender des sujets techniques et complexes qui dépassent souvent l'échelle de notre communauté de communes.

Grâce aux éclairages apportés et aux partenariats de nombreuses structures techniques, la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers a pu faire émerger **11 orientations principales**. Les objectifs prioritaires sont la réussite de la plateforme de rénovation énergétique et la priorisation des sols déjà artificialisés (comme les parkings et les toits de bâtiments industriels ou agricoles) pour la production d'énergie solaire. Les autres orientations sont détaillées dans l'infographie ci-contre.

*Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Les 11 orientations du Plan Climat Air Énergie Territorial



Ancrer l'économie circulaire dans le territoire.



Préserver les espaces qui participent à la séquestration du carbone.



Garantir la réussite des objectifs du Plan Alimentaire du Cœur Entre-deux-Mers.



Garantir une qualité du cadre de vie par les espaces publics.



Développer des réseaux de chaleur dans les centres-bourgs.



Améliorer la circulation de l'information face aux risques.



Diffuser les actions et les objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère.



Apporter de la cohérence sur la gouvernance de la ressource en eau.



CREAQ

Accompagner la rénovation énergétique.



Formaliser les réflexions sur les mobilités du territoire.



Dédier le développement du solaire aux espaces artificialisés ou dégradés.

À Quinsac, le PCAET va prendre forme avec un travail sur les économies d'énergie. Une convention a été signée par la communauté de communes avec l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), au nom de la commune. Objectif : recenser la qualité énergétique des bâtiments publics, notamment l'école de Quinsac, dans l'optique de réaliser des travaux permettant de réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone (par exemple, installer des panneaux solaires partout où c'est possible).

En parallèle, la commune poursuit son travail de rénovation de l'éclairage public. Quinsac est candidate à l'obtention de subventions par le Fonds Vert de l'État.

Enfin, le Plan Local d'Urbanisme a sacralisé tous les espaces naturels de la commune, ce qui rentre dans l'application concrète du PCAET.

Une consultation publique du PCAET est menée du 24 avril au 9 juin.

Des permanences sont organisées dans les mairies du territoire.

ACCOMPAGNEMENT POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, en partenariat avec le CREAQ (Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine), propose de bénéficier d'un service d'accompagnement gratuit pour vos projets de rénovation énergétique. Les conseillers en énergie du CREAQ vous accueillent sur rendez-vous gratuits pour répondre à toutes vos questions et vous assister dans vos démarches. Locataires ou propriétaires, ces spécialistes de l'énergie et de l'habitat vous apporteront des conseils neutres, indépendants et objectifs. De nombreux thèmes peuvent être abordés au cours des rendez-vous :

- vos consommations énergétiques et les économies possibles ;
- les aides financières accordées ;
- l'isolation de votre maison ;
- le type d'équipement de chauffage à choisir ;
- les énergies renouvelables ;
- la lecture de vos devis.

Permanences : les 4^{èmes} jeudis matin de chaque mois à la mairie de Camblanes et Meynac. Prise de rendez-vous directement en ligne : <https://www.creaq.org/> ou par téléphone du lundi au vendredi au 05.57.95.97.04

Concilier pour mieux RÉCONC

FOCUS SUR LE RÔLE DU CONCILIEUR DE JUSTICE

Régler des conflits à l'amiable, sans l'intervention de la justice, peut parfois s'avérer compliqué. Le conciliateur de justice est celui ou celle qui va aider les différentes parties à se mettre d'accord pour trouver une solution.

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice, quel est son rôle et pourquoi devrait-on faire appel à lui ?

Auxiliaire de justice **bénévole et assermenté**, le rôle du conciliateur de justice est d'aider des personnes confrontées à des conflits : voisinage, logement, contrat de travail, impayés, etc. Objectif : trouver des solutions avec les protagonistes pour éviter de passer par la case "justice".

Attention, il n'est pas compétent pour ce qui relève du droit administratif, familial (pension alimentaire, garde des enfants, etc.) ou pénal.

Le conciliateur de justice agit donc gracieusement et a pour mission d'instaurer un dialogue, de trouver des compromis et d'établir un contrat entre les deux parties afin de régler le conflit.

COMMENT FAIRE APPEL À UN CONCILIEUR DE JUSTICE ?

Avant d'intenter une action en justice et de saisir un juge, vous pouvez contacter un conciliateur de justice dans divers lieux où il effectue ses journées de permanence comme : votre mairie, le tribunal le plus proche, la Maison de la Justice et du Droit du lieu de résidence par exemple.



Cette personne peut être saisie par les parties civiles, donc des citoyens lambda, ou par le juge directement s'il estime que c'est nécessaire et si une procédure judiciaire est déjà engagée.

COMMENT SE DÉROULE UNE CONCILIATION ?

Si la conciliation est ordonnée par le juge, la durée sera de trois mois maximum pouvant être reconduite pour le même temps une fois. Si celle-ci se fait à la demande de parties civiles, aucun délai n'est imposé pour accomplir la mission, si ce n'est le devoir de bienséance qui impose des échéances raisonnables.

Le conciliateur réunit les parties qui peuvent être accompagnées d'une

personne de leur choix (avocat, époux/se, compagnon, etc.), dans un même lieu.

Il est important de préciser que le conciliateur de justice ne peut révéler le contenu des déclarations qu'avec l'accord des personnes concernées par le litige. Une fois l'accord trouvé, il établit un contrat dans lequel chaque partie signe son engagement envers l'autre. Un exemplaire est remis à chacun et un troisième est déposé au greffe du tribunal.

Un conciliateur de justice est donc un bon moyen de ne pas faire appel aux tribunaux où l'affaire peut prendre plusieurs années avant d'être jugée. ■■■

N'hésitez pas à vous rendre sur : www.conciliateurs.fr



ILIER

RENCONTRE AVEC

Dominique

LANGLOIS

Dominique Langlois est conciliateur de justice sur le canton de Créon.

Ce Quinsacais nous explique comment la communication permet, la plupart du temps, de régler un conflit.



A VANT DE COMMENCER, PARLEZ-NOUS UN PEU DE VOUS.

J'ai longtemps vécu en Bretagne et je suis arrivé à Quinsac en 2016 pour suivre mes filles qui se sont installées dans la région. J'ai suivi des études de droit, puis au début des années 80, j'ai intégré une des trois plus grosses entreprises de viande en France en tant que secrétaire général. J'ai été directeur de 1990 à 2018.

COMMENT ÊTES-VOUS DEVENU CONCILIATEUR DE JUSTICE ?

J'ai longtemps été investi dans l'interprofession qui regroupe les syndicats de toutes les familles professionnelles du secteur de la viande. J'étais l'interlocuteur des pouvoirs publics, des affaires européennes et je travaillais sur la communication avec les consommateurs.

Mon objectif était alors d'obtenir des consensus, de négocier avec différents interlocuteurs pour défendre les intérêts de notre secteur d'activité. J'ai donc, à ce moment-là, mis un pied dans le domaine de la conciliation.

Quand j'ai pris ma retraite en 2020, un ami m'a parlé des conciliateurs de justice et j'ai tout de suite aimé l'idée de pouvoir me replonger dans le droit et d'avoir l'opportunité d'aider les autres.

CONCRÈTEMENT, COMMENT EXPLIQUERIEZ-VOUS VOTRE RÔLE ?

Les conciliateurs de justice sont des bénévoles nommés par des juges, qui ont pour mission d'assurer le règlement à l'amiable de différends entre les personnes. Nous intervenons dans la résolution de litiges via la conciliation qui est obligatoire pour régler les choses à l'amiable. Nous réunissons les deux parties pour qu'elles discutent et qu'elles trouvent un accord. Il est très important de souligner que ces réunions sont gratuites et confidentielles, je suis tenu au secret professionnel, contrairement au juge qui lui, en effet, rend l'affaire publique.

QUELLES SONT LES AFFAIRES LES PLUS COURANTES QUE VOUS TRAITEZ ?

Il y a de tout : le plus souvent des problèmes de voisinage et de cohabitation, des conflits entre les propriétaires et les locataires, mais aussi des affaires liées au droit du consommateur. Nous intervenons également dans des conflits avec les banques, les assurances ou encore sur ce qui relève du droit du travail. Mais nous n'intervenons en aucun cas sur des affaires de droit familial ou administratif. Il faut évidemment être à même de discuter, car si les gens ne veulent pas parler, nous ne pouvons rien faire. Nous

travaillons beaucoup avec les maires des communes et les policiers municipaux qui ne sont pas toujours en mesure de régler ces conflits.

COMMENT PARVENEZ-VOUS À TROUVER UN ACCORD ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES ?

Le fait que ces réunions de conciliation soient des moments confidentiels est très important. Cela donne un cadre de confiance et les individus sont libres de pouvoir s'exprimer. Sans communication, il ne peut y avoir de conciliation. Nous faisons en sorte que les parties cheminent vers un constat d'accord qui débouchera sur un contrat entre les individus et non pas à un jugement. Souvent, en discutant, les gens relativisent. Il faut donc faire en sorte que ce temps de parole ait lieu dans un cadre d'équilibre, d'impartialité et de neutralité. ■■■

Contacts :

DOMINIQUE LANGLOIS

La Cabane à Projets
32 Rue Amaury de Craon,
33670 Créon
05.57.34.42.52

Permanences les 2^{ème} et 4^{ème}
vendredis de chaque mois.

dominique.langlois@conciliateurdejustice.fr

Travaux de voirie : 135 000 euros engagés

La commune poursuit son programme d'entretien et de sécurisation des routes en 2023.

Cette année, 135 000 € sont dégagés pour réaliser un certain nombre de chantiers avec un fil conducteur : la sécurisation des axes les plus fréquentés et la création de cheminements doux.

UNE ÉTUDE POUSSÉE SUR LA VOIRIE QUINSAICAISE

Le cabinet d'études Azimut, mandaté par la mairie, a établi un diagnostic assez précis de la situation de la voirie quinsacaise, et a fait des propositions d'aménagements afin d'améliorer la sécurité des mobilités douces. Un plan pluriannuel sera établi à partir de ces données.

« Le constat est le suivant : à l'origine, nos routes étaient des chemins de campagne ou des chemins de communication inter-quartiers. Certaines voies, avec l'urbanisation, sont devenues des axes de transit très fréquentés et présentent désormais des dangers pour les vélos et les piétons. Les chemins de Murielle et Alain ou du Bécut sont de bons exemples. Notre objectif est donc de redonner à ces voies leur fonction initiale » explique Patrick Pérez, adjoint au maire en charge de la voirie.

Plusieurs secteurs sensibles ont été identifiés :

- le chemin Murielle et Alain ;
- le chemin du Bécut ;
- le chemin du Follet ;
- le chemin de Blanche-Nègre ;
- le quartier de Cavaillac / Bichoulin.

LE PREMIER AXE À ÊTRE AMÉNAGÉ SERA LE CHEMIN DU BÉCUT :

- l'entrée de l'agglomération a été déplacée juste avant le chemin de Patissey. Il s'agit d'aménager le **carrefour Bécut/Gravette** et ses abords afin de ralentir la circulation



L'intersection chemins du Bécut et de la Gravette va être aménagée.

automobile dans ce secteur ;

- la municipalité souhaite créer une zone test sous la forme d'une **chaussée à voie centrale banalisée** (voir photo ci-après). Il y aura des bandes de couleurs ainsi que des écluses balisées avec marquage au sol et plots en plastique. **Sur cet axe, les vélos et les piétons seront prioritaires.**



Fonctionnement d'une chaussée à voie centrale banalisée.

AUTRES TRAVAUX EN PRÉVISION :

- Après la réfection du chemin de la Dîme l'an passé, la commune va poursuivre son travail **rue de la Ville sur Haine**, avec la reprise de la chaussée, tout en essayant de régler les problèmes d'inondations dans ce secteur (aménagement de l'écoulement des eaux pluviales). Dès que l'entreprise sera choisie, une réunion sera organisée avec les habitants.

- **Lotissement des Saules** : reprise de la voirie dans ce secteur dégradé.

« Nous allons également travailler avec la Communauté de communes et le Département, à propos de la D10, surtout à Esconac. Le passage en zone agglomération ne suffit pas pour sécuriser les lieux » complète le 1^{er} adjoint. ■■■

(Vie municipale)

DEUX NOUVELLES ÉLUES AU CONSEIL MUNICIPAL

À la suite de démissions, deux nouvelles élues intègrent le Conseil municipal de Quinsac.



- **Corinne Dejous**, enseignante-chercheuse en école d'ingénieur, cette quinsacaise de 54 ans va siéger au sein des commissions Vie-Économique, Festivités et Lien Social / Environnement, Gestion Différenciée et Développement Durable.



- **Beatrix Fey Serignac**, 64 ans, retraitée, ancienne formatrice à la Banque Postale. Elle va siéger au sein des commissions : Environnement, Gestion Différenciée et Développement Durable, Action Sociale. Mme Fey Serignac va également siéger au sein des mêmes commissions à la communauté de communes. ■■■

(Cadre de vie)

L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES PALUS DE QUINSAC

L'association Syndicale Autorisée des Palus de Quinsac compte 150 propriétaires vivant entre la D10 et la Garonne. Il s'agit d'une obligation pour les riverains d'être adhérents à ce syndicat qui a pour but de surveiller l'entretien et la bonne gestion des six collecteurs (esteyes) situés dans les palus. Cette année, l'ASA a procédé à la réhabilitation du collecteur qui va de la Garonne à la D10, dans le secteur Bigueresse / Grand Palus. « Ce sont des travaux importants : il a fallu abattre des arbustes, des ronces, curer et nettoyer entièrement l'estey, évacuer des boues » explique M^{me} Bernier, présidente de l'ASA de Quinsac. « Ces collecteurs sont très importants dans le fonctionnement du flux et du reflux de l'eau descendante des coteaux, ou venant de la Garonne lors des marées. Bien les entretenir évite les inondations ». ■■■



Agnès GARCIA CASTELLO

présidente du Comité des fêtes

Agnès Garcia Castello est la présidente du Comité des fêtes de Quinsac depuis 2015. À 56 ans, elle se nourrit de cet engagement bénévole festif et collectif pour animer la commune.

Vous êtes bénévole depuis plus de 20 ans pour le Comité des fêtes, qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Au départ, c'est surtout pour moi un groupe d'amis, un collectif soudé qui se connaît depuis près de 20 ans. Philippe Garrigou par exemple, est le vice-président, doyen de notre équipe de bénévoles. Il fait partie du Comité des fêtes depuis l'âge de 15 ans ! Ce noyau dur n'a pas bougé et reste le pilier de nos actions. Nous sommes tous animés par la volonté de faire plaisir aux gens et de les voir heureux. Cela représente de l'investissement et de l'organisation, mais on aime ça ! Le bénévolat est pour moi une valeur essentielle, j'ai toujours été bénévole. C'est un engagement sociétal fort qui doit absolument perdurer, grâce auquel les habitants des communes bénéficient de nombreux services et activités. Il ne faut pas l'oublier !

Comment êtes-vous organisés ?

Nous sommes une vingtaine de personnes, dont la plupart, comme je vous le disais, sont là depuis près de 20 ans. Cela va vous paraître un peu "vieillot", mais les hommes sont à la manutention, au bar et en

cuisine. Nous avons en effet beaucoup de matériel en stock que nous utilisons sur nos événements, mais que nous prêtons également à de nombreuses associations du territoire. Les filles s'occupent des préparatifs, des courses et de l'administratif. Nous avons un certain nombre de bénévoles qui nous rejoignent régulièrement sur les événements, afin de nous aider à gérer la manifestation le jour J. D'ailleurs, nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés pour étoffer notre groupe. Chacun d'entre nous amène quelqu'un et d'année en année, les gens restent et prennent du plaisir à être là.

Pourquoi le Comité des fêtes est-il si important pour la vie de la commune selon vous ?

Depuis toutes ces années, nos objectifs sont les mêmes : faire plaisir aux gens et dynamiser Quinsac grâce à l'organisation d'événements. Nous soutenons aussi les associations locales.

Les fêtes populaires que nous organisons sont une parenthèse dans la vie de tous les jours. Elles représentent un certain retour à l'enfance, des moments suspendus qui existent depuis des années et qui réunissent tout le monde, peu importe l'âge et l'origine sociale.

Nous voulons que les gens passent un moment joyeux, festif et qu'ils puissent se réunir dans leur village.



Quelles sont les nouveautés et les prochains rendez-vous ?

En 2022, nous avons été très heureux de participer au marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Élèves. Un moment familial qui, nous l'espérons, sera renouvelé en 2023 sur la place du village.

La Fête du Clairret se tiendra en septembre, nous y proposerons une restauration.

Le 17 juin, ce sera le grand retour de la Fête du village ! Elle n'a pas eu lieu depuis la crise du COVID et en raison des travaux qui ont été effectués sur la place. Cette année, la fête foraine sera installée dans le bourg dès le vendredi à 15h00 ! Nous prévoyons de quoi restaurer les visiteurs et surtout, une ambiance conviviale !

Enfin, il y aura le traditionnel feu d'artifice le 13 juillet. De nombreux rendez-vous lors desquels nous attendons toutes les Quinsacaises et tous les Quinsacais !



Contact : agnes.garcia42@gmail.com

Soirée du 13 juillet 2022.

(Événement)**LE TOUR DE FRANCE PASSE À QUINSAC !**

Ce sera un événement pour le territoire des Portes de l'Entre-deux-Mers : le passage du Tour de France le 7 juillet prochain dans le cadre de la 7ème étape, entre Mont-de-Marsan et Bordeaux. Quinsac est

évidemment concernée puisque la D10 sera empruntée par les cyclistes.

Si, à n'en pas douter, la fête battra son plein sur les bords de la route départementale et ravira les amateurs de sport, le passage du Tour engendrera un certain nombre de désagréments pour les riverains. Les routes sur lesquelles passeront les cyclistes seront, en effet, fermées à la circulation plusieurs heures avant et après le passage du peloton et les contraintes seront nombreuses.

La municipalité invite donc les Quinsacaises et les Quinsacais à prendre toutes les précautions nécessaires (professionnelles, médicales, familiales...) afin d'anticiper les perturbations provoquées. ■■■

état civil**NAISSANCES**

Augustin YUNG, le 10/05/2022

Léon TREMBLIN, le 03/11/2022

Nathan GUILLAUME HOCQUELLET, le 29/12/2022

Anna BONIN, le 11/01/2023

Eliott PUJO, le 23/02/2023

MARIAGES

Magloir NTAMI NDAMTCHOU et Mélodie BOUCHON, le 15/10/2022

Horly NSUMBU et Judith LUKAU, le 04/03/2023

DÉCÈS

Jean ASCENSIO, le 04/11/2022

Geneviève MIEUGARD, le 30/11/2022

Eugène ESPOSITO, le 06/12/2022

Francis LICHON, le 26/01/2023

Patrick LANTA, le 26/01/2023

Pierre BOUILLERET, le 28/02/2023

Danielle KHERROUBI, née LIBAT, le 19/03/2023

Gérard URRUTIA, le 02/04/2023

OUVERTURE DU TIERS-LIEU !

"La bonne heure", le tiers-lieu de Quinsac, a ouvert ses portes le 13 mai dans le presbytère.

Le projet de tiers-lieu à Quinsac se concrétise ! Avant d'occuper son local officiel des anciens bains-douches, "La bonne heure", ouvrira d'abord au sein de la salle Multrier, le presbytère de la commune.

UN LIEU COMMUN ET MULTIPLE

Un collectif réunissant des citoyens et des élus de la commune a permis de faire germer ce projet de tiers-lieu. Christian Prudhomme est membre actif de l'association. « *Nous nous sommes mis d'accord sur les valeurs que nous voulions porter* » explique-t-il. **L'écocitoyenneté, le lien social et intergénérationnel, la solidarité, la culture et le faire ensemble sont les piliers de l'association.** Une vingtaine de bénévoles portent aujourd'hui le projet. « *Nous souhaitons être le plus structurés possible afin de réaliser le maximum de projets* » affirme Christian,

enthousiasmé par les idées qui fusent ! « *Nous allons travailler main dans la main avec des partenaires et futurs participants intéressés qui viendront partager leurs savoirs faire, leurs compétences ou tout simplement leurs passions* ».

L'OUVERTURE DU CAFÉ

Le café associatif est la première pierre visible à l'édifice de ce lieu d'échange. Christian se réjouit de son ouverture imminente. « *Nous travaillons sur le projet depuis plus d'un an et nous ne voulions pas attendre plus longtemps pour le présenter au public* » explique-t-il. « *Nous avons rencontré le Père Emmanuel qui vit dans le presbytère, avec qui nous nous sommes mis d'accord pour partager cet espace* ».



Le 13 mai, une journée festive a été organisée pour présenter le projet et annoncer l'ouverture du café associatif le mardi matin, le mercredi après-midi et le vendredi soir. « *Nous avons la chance d'être dans un lieu central et nous souhaitons que les promeneurs, les parents d'élèves, les jeunes et les moins jeunes puissent s'y retrouver* » explique Christian. "La bonne heure" vous attend aussi **le 21 juin pour célébrer la fête de la musique** avec une scène ouverte.

Contacts :

asso.labonneheure@gmail.com

(Souvenir)

LE CARRÉ DES ENFANTS DU CIMETIÈRE DE QUINSAC

La municipalité de Quinsac apporte une attention toute particulière à l'entretien de son cimetière. Sylvie Carlotto 2^{ème} adjointe, suit ce dossier avec attention.

Et c'est justement en inspectant le cimetière qu'un espace avec des petites croix et des petites tombes a attiré son attention. Pas de noms, juste quelques emplacements sans inscriptions, des sépultures d'enfants à n'en pas douter. Intriguée, l'élue a souhaité en savoir plus. *« Après quelques recherches, j'ai trouvé le nom d'une personne qui avait eu un membre de sa famille enterré là : une quinsacaise qui m'a expliqué les raisons de ces sépultures sans indications »* explique Sylvie Carlotto. **Il s'avère que ce carré est celui des enfants morts de la coqueluche à la fin des années 40** et plus précisément en 1947, année où la maladie touchant les nouveaux-nés a été très virulente.

UNE CONCESSION POUR LES FAMILLES DÉMUNIES

« Les familles concernées n'avaient pas ou très peu d'argent. Le maire de l'époque, devant le drame que vivaient ces jeunes parents, avait fait en sorte que les enfants soient tout de même enterrés et qu'ils aient des concessions » commente l'élue. *« En regardant un peu mieux les différentes tombes, nous estimons qu'une dizaine d'enfants y sont enterrés, pour une population à l'époque de 884 habitants. C'est dire l'impact de l'épidémie au sein de la population »*.



Plaque en mémoire des enfants de Quinsac décédés entre 1944 et 1948 : *« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants »*

Pour rappel, la coqueluche est une infection respiratoire bactérienne très contagieuse et virulente. Le pays, au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale, a été très affecté par la maladie, avec un taux de mortalité de 4 à 5 pour 100 000 habitants lors des pics épidémiques ! S'il existe un vaccin efficace qui a fait reculer l'infection, il n'en reste pas moins que la coqueluche continue de toucher des enfants en France.

PERPÉTUER LA MÉMOIRE DE CES ENFANTS

Une situation qui a ému Sylvie Carlotto et les membres du Conseil municipal : *« Alors que nous travaillons à la reprise des concessions abandonnées, nous avons souhaité faire un geste pour le souvenir de ces enfants en faisant quelques aménagements avec des petites pierres autour de ces tombes. Ceux que nous avons retrouvés ne bougeront jamais, c'étaient des bébés... »*. ■■■

EXPRESSION DE L'OPPOSITION : AGIR ENSEMBLE POUR QUINSAC

A propos d'une modification simplifiée du PLU, un premier vote consultatif, fin janvier, mettait le maire en minorité incontestable (1 contre 13!). Lors du dernier conseil municipal, un deuxième vote sur le même sujet a été organisé et nous avons assisté au ralliement fidèle ou forcé de certains élus à l'avis du maire pour qu'il obtienne la majorité : 9 contre, 1 abstention et 9 pour dont la voix prépondérante du maire ! Notez que tous les élus étaient présents. Le vote à bulletin secret a protégé la liberté d'expression de chacun...

Cette tactique de « racolage » nous exècre et, a priori, nous ne sommes plus les seuls à le penser. En effet, des voix de contestation se sont faites entendre au sein de l'équipe majoritaire. Une perte de confiance inquiétante pourrait, à terme, rendre difficile la gestion de la commune.

Parlons plutôt des orientations budgétaires 2023 parmi lesquelles l'environnement occupe « enfin » une place importante. Ce sujet était jusqu'alors régulièrement éludé. Il suffit de consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2013, «climaticquement ignorant » pour penser que l'intérêt actuel qui lui est consacré semble davantage relever de l'obligation gouvernementale que d'une réelle conviction politique.

Cessons la critique et consacrons-nous à vous être utile. Restant sur le thème de l'environnement qui nous est cher, nous souhaitons vous apporter quelques précisions concernant l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) avec laquelle notre commune vient de signer une convention.

L'ALEC Gironde est une association créée en 2007 financée par la

métropole, le département et la région. Elle se veut neutre et indépendante. Elle accompagne les collectivités territoriales girondines sur la thématique de transition écologique. Elle vise à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle ne pourra guère en faire plus que la volonté des élus les plus motivés. Cela reste un bon début, mais l'objectif de neutralité carbone en 2050 est encore très loin ! L'ALEC appuie la Communauté de communes (CDC) pour construire le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et assiste déjà quelques communes sur le pilotage énergétique des bâtiments publics. On peut donc espérer une révision prochaine de notre PLU afin qu'il soit conforme à ce plan.

(Événement)**INAUGURATION D'UN CLUB-HOUSE PARTAGÉ**

Inauguration du nouveau club-house de Quinsac, en présence de Lionel Faye, le maire, de Philippe Crétois, vice-président de la commission Associations / Jeunesse & Sports et des membres de cette commission, ainsi que de Frédéric Poure, président club de Badminton Quinsac et de Philippe Jegu, président du Karaté CESC Quinsac 33. (photo : Aurélie Marques)

Suite aux demandes de plusieurs associations sportives (Karaté CESC Quinsac 33, Badminton Quinsac), représentant plus d'une centaine d'adhérents, de disposer d'un club-house pour leurs activités, la municipalité, sous le pilotage des membres de la Commission Associations / Jeunesse & Sports, a fait rénover un ancien vestiaire non occupé de 20 m².

Le local a été rafraîchi par ses futurs occupants très motivés, avec la collaboration des services techniques et a été inauguré le 1^{er} avril dernier.

(Environnement)**RAPPEL : Désormais tous les déchets se trient**

Plus d'excuse pour ne pas remplir son bac jaune ! Depuis le 1^{er} janvier, les gestes de tri se sont simplifiés. Vous pouvez déposer tous les emballages dans les bacs de tri. Pour faire le bon geste de tri, une seule question à se poser : est-ce un emballage ? Un emballage permet de contenir et de conserver un produit, il facilite son transport et sa mise en rayon. Si la réponse est oui, alors il a sa place dans le bac jaune, qu'il soit en papier, en plastique (mou ou dur), en carton ou en métal (petit format).

Attention : les objets plastiques qui ne sont pas des emballages ne sont pas à mettre dans les poubelles de tri et doivent être valorisés en déchetterie ou jetés avec les ordures ménagères.

Le verre, quant à lui, doit toujours être déposé dans les bornes d'apport volontaire.

Si vous avez besoin d'un bac de tri plus grand, contactez les services du SEMOCTOM et demandez un échange :

www.semocotom.com

05.57.34.53.20

Par ailleurs, la municipalité rappelle que vos bacs de déchets doivent être rentrés après le ramassage des services du SEMOCTOM et ne doivent pas rester à demeure devant les maisons et les portails.

Au 1^{er} JANVIER 2023

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



Juste vidés, pas emboîtés les uns dans les autres et hop, sans sac dans le bac jaune

**agenda**

- Samedi 3 juin
THÉÂTRE DES ENFANTS - "On a volé la Lune", de Jean-Paul Alègre. Présentée dans le cadre de l'atelier des enfants de l'école de Quinsac "Théâtre Épicé", à la salle des fêtes, à 19h30. Entrée gratuite pour les parents / 5 euros pour le grand public au bénéfice du club de théâtre des enfants.
- Samedi 10 juin
BIBLIOTHÈQUE DE QUINSAC - vente de livres de 0,5 à 5€ .
- Dimanche 11 juin
JAZZ 360 (voir programme ci-contre)
- Samedi 17 juin
FÊTE DU VILLAGE - Grande fête de Quinsac. Ouverture de la fête foraine, le vendredi à partir de 15h00.
- Dimanche 18 juin
CÉRÉMONIE de l'appel du Général de Gaulle au monument aux morts.
- Vendredi 7 juillet
PASSAGE DU TOUR DE FRANCE
- Jeudi 13 juillet
FEU D'ARTIFICE - Esplanade Rolland Laporte.
- Du 1^{er} au 7 août
JUMELAGE - Rencontre des jumelages à Polla, en Italie, près de Naples du 1^{er} au 7 août 2023. Les jeunes quinsacais intéressés par ce voyage sont invités à contacter au plus vite le 06.15.97.80.29
- Samedi 2 septembre
SCÈNES D'ÉTÉ - Oliv' et ses Noyaux, Square Raoul Magna, à 20h00. Entrée gratuite. Restauration sur place.
« Percus en papillote, émincés de guitare, violon sauce Balkans, piano à la cubaine, soufflet d'accordéon, basse sucrée et paroles vinaigrées, voici la recette des "Chansons sans Frontières" d'Oliv' et ses Noyaux.»
- Samedi 9 septembre
FORUM DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES / VIDE GRENIERS - Centre-bourg.
- Dimanche 17 septembre
JOURNÉE DU PATRIMOINE ET FÊTE DU CLAIRET
- Vendredi 6 octobre :
CONCERT - Quatuor Voce en l'église de Quinsac.
- À l'automne
JUMELAGE - Grand dîner à thème.

JAZZ 360

DU SWING AUX PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS

Pôle fédérateur et catalyseur d'actions culturelles dans le domaine du jazz et des musiques actuelles sur la rive droite de Bordeaux, l'association JAZZ360 est née en mars 2014. Elle a pour objet la diffusion, la production et la promotion du jazz et des musiques actuelles, notamment via l'organisation d'un Festival de jazz dédié aux compositions originales. Comme chaque année, le festival se tiendra dans toutes les communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, et à Quinsac le 11 juin prochain. Alors, vous êtes plutôt groove ou swing ?



PROGRAMME DU 11 JUIN 2023

■ **09h30 Randonnée pédestre familiale** - d'une durée de deux heures autour de Quinsac, organisée par la municipalité (05.57.95.97.00).

■ **11h30 JAZZ COMBO BOX, place Aristide Briand. Entrée libre.**

Unique brass band au monde à jouer avec un DJ (grâce au scratchophone), ces musiciens de haute voltige mélangent des touches de hip hop et de scratch aux sonorités du jazz, d'afro-beat et de groove. L'identité musicale du groupe met le scratchophone au centre de sa formation. Trompette, saxophone, trombone, sousaphone et percussion se mélangent aux sons de la machine orchestrée par un DJ.

Jazz Combo Box est la seule fanfare mobile au monde, aussi à l'aise dans la rue que sur scène, à se produire avec donc son scratchophoniste. Entre modernité et tradition, Jazz Combo Box détient un style unique aussi bien appréciable par les pieds que par les oreilles.

■ **14h30 rendez-vous place Aristide Briand, pour une balade jazzy dans les vignes avec Didier Lasserre et les Choraleurs. Accès libre.**

Didier Lasserre est né à Bordeaux en 1971 et vit aujourd'hui à Quinsac. Ses racines musicales sont le free jazz et l'improvisation, qu'il pratique depuis une vingtaine d'années, et dont beaucoup de disques et de concerts à travers l'Europe et au-delà, sont le témoignage. Depuis toujours et de manière paradoxale eu égard à son activité de percussionniste "free", il s'est intéressé à ce que l'on appelle communément le silence, ainsi qu'aux dynamiques très douces, travaillées comme un passage pour accéder à cette zone silencieuse. Ainsi, quel que soit l'instrumentarium choisi et le nom qu'il lui donne, il tente, de manière préméditée ou non, "d'inventer l'instrument tel qu'il est".

■ **16h00 Clôture du Festival avec Jazz Combo Box, place Aristide Briand. Entrée libre.**

Plus d'informations sur : www.jazz360.fr



Restauration sur place

Apéritif offert par la mairie.
Restauration complète possible sur tables.
Vous pouvez amener votre pique-nique.



Un homme, un destin...

GASTON SCHNEGG

Peintre et sculpteur (1866-1953).

Gaston Schnegg, André Berry, Rosa Bonheur, Hélène Dufau, autant de personnages qui, à des degrés divers, ont marqué l'histoire de notre village. Aujourd'hui, nous vous proposons d'évoquer Gaston Schnegg, connu à Quinsac pour être à l'origine de la décoration sculptée de notre monument aux morts.

Issu d'une famille d'ébénistes d'origine bavarroise, ses parents tiennent un magasin d'antiquités sur les allées de Tourny à Bordeaux, ville dans laquelle il naît le 4 août 1866. Durant son enfance, avec son frère aîné Lucien, il va fréquenter l'école protestante de la rue Notre-Dame, puis plus tard, suivre les cours de l'École municipale de dessin, de peinture et d'architecture (qui deviendra l'École des Beaux-Arts). En 1887, il entre à l'école Nationale des Beaux-Arts de Paris, rejoignant son frère Lucien pour suivre l'enseignement du sculpteur Falguière (1831-1900).

UN ARTISTE COMPLET

Après avoir participé à diverses expositions, obtenu nombre de récompenses (notamment le Grand Prix de Sculpture de la ville de Bordeaux), il va avec son frère Lucien (1864-1909) travailler avec Auguste Rodin (1840-1917).

Toujours avec Lucien et d'autres sculpteurs, il va partager son refus de l'art officiel et prôner un retour à ce que l'on pourrait qualifier d'esthétique classique dans le cadre de "la bande à Schnegg" qui regroupe autour de Lucien, de nombreux sculpteurs, sous le parrainage de Rodin.

Artiste complet, Gaston Schnegg, outre ses talents de sculpteur, est également un peintre de talent avec une prédilection pour les paysages et les portraits.

Par ailleurs, le personnage est singulier pour son époque. C'est ainsi qu'en 1894 et alors qu'il doit se marier avec l'épouse choisie par ses parents, il va rompre ses fiançailles et partir à l'aventure avec... la couturière en charge de faire essayer à sa future épouse sa robe de mariée...

SA VIE DE FAMILLE

Bref, c'est avec cette couturière, Madeleine, dont il est éperdument amoureux et qu'il représente souvent dans ses toiles, qu'il va se marier.

Gaston et Madeleine auront trois enfants : Pierre (1896-1917) l'aîné qui disparaîtra à 21 ans lors de la bataille du chemin des dames, et les deux jumeaux Jeanne (1903-1994) et André (1903-1974).

Suite à une souscription lancée par les habitants de Quinsac afin d'honorer les morts de la « Grande Guerre », Gaston Schnegg va proposer de participer gratuitement à la réalisation du monument aux morts, inauguré en 1920 et placé initialement au cimetière de Quinsac, en réalisant notamment le médaillon représentant son fils Pierre "le visage d'un enfant perdu parmi les centaines de milliers d'autres, le visage de sa terreur devant la mort".

Au début de la guerre, la famille quitte Paris pour s'installer à Quinsac en louant dans un premier temps une maison au Clottes "Le domaine des Abeilles", maison qu'ils quitteront pour aller vivre dans une autre propriété en bord de Garonne, à la Bigueresse.

Les deux jumeaux vont à l'école à Quinsac et Pierre est élève à l'école Boule de Paris jusqu'à ce qu'il soit mobilisé et rejoigne le front et disparaisse dans les conditions épouvantables que l'on sait. Après la guerre de 39 / 45 la famille Schnegg quitte définitivement Quinsac pour aller vivre à Lestiac au Cap-Horn, commune dans laquelle demeurera la famille jusqu'au décès des enfants dans les années 1970.

Outre ses peintures, que l'on peut découvrir au musée des Beaux-Arts, Gaston Schnegg a exécuté un nombre important de commandes décoratives sur des immeubles à Bordeaux aux Galeries Lafayette (ex Dames de France), à l'hôtel Fruges et puis bien sûr au 9 rue Albert Barraud, où il réalise une maison pour ses parents et à Paris, en particulier à l'hôtel Astoria (de concert avec son frère Lucien).

Gaston Schnegg décède le 25 novembre 1953 à Paris. ■■■



«Portrait de Jeanne», 1914, huile sur toile